

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

Procès-verbal du conseil des maires et des mairesses de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, tenu à la salle communautaire de Mont-Saint-Michel, située au 99, rue Communautaire à Mont-Saint-Michel, le mardi 25 juin 2019 à 13 h, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

Mme Francine Asselin-Bélisle, mairesse de Lac-Saguay  
Mme Céline Beauregard, mairesse de La Macaza  
M. Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier  
Mme Annick Brault, mairesse de Sainte-Anne-du-Lac  
M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge  
M. Georges Décarie, maire de Nominuingue  
M. Michel Dion, maire de Kiamika  
M. Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles  
M. André-Marcel Évéquoz, maire de Mont-Saint-Michel  
M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces  
Mme Francine Laroche, mairesse de Notre-Dame-de-Pontmain  
Mme Danielle Ouimet, mairesse de Lac-du-Cerf  
M. Gilbert Pilote, maire de Ferme-Neuve  
Mme Colette Quevillon, mairesse de Lac-Saint-Paul  
M. Stéphane Roy, maire de Notre-Dame-du-Laus  
M. Bertrand Quesnel, maire suppléant de Chute-Saint-Philippe  
*(au terme de la résolution 11169-2018)*  
M. Luc St-Denis, maire de L'Ascension

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, et Mme Karine Labelle, secrétaire de direction, sont également présentes.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, M. Gilbert Pilote, ouvre la séance à 13 h.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION MRC-  
CC 13334-06-19**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. André-Marcel Évéquoz, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en y ajoutant toutefois le point suivant :

- Ligue navale de Notre-Dame-du-Laus

et en y retirant le point suivant :

- Dépôt du rapport sur la résilience aux changements climatiques - ADM-10-2019

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13335-06-19

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA  
MRC DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2019**

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité d'adopter tel que déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Antoine-Labelle du 28 mai 2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13336-06-19

**INFORMATION SUR LE PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ  
ADMINISTRATIF DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI  
2019**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle de la séance ordinaire du 8 mai 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

Aucun contribuable ne se manifeste.

\*\*\*\*\*

**RETOUR SUR LES APPUIS DONNÉS AU COMITÉ  
ADMINISTRATIF DU 13 JUIN 2019**

La directrice générale informe les maires et mairesses des appuis qui ont été donnés par le Comité administratif lors de la séance du 13 juin 2019, à savoir :

- Demande d'appui de la MRC des Laurentides quant à l'attestation d'études collégiales (AEC) Évaluateur-estimateur en bâtiment
- Demande d'appui de la MRC de Pontiac quant à l'achat d'équipement de sauvetage nautique.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13337-06-19

**DÉPÔT DES COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les procès-verbaux et le compte-rendu suivants :

- Compte-rendu du comité de sécurité publique de la MRC d'Antoine-Labelle | 6 décembre 2018

- Procès-verbaux du conseil d'administration du CLD | 6 et 30 mai 2019
- Compte-rendu du comité d'investissement commun (FLI/FLS) | 15 mai 2019

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13338A-06-19

**NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION DE LA MRC POUR L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU la vacance au poste administrateur membre de la Fondation ayant un champ d'action lié à la gestion de l'environnement ou un domaine connexe;

ATTENDU que lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) de la fondation de la MRC pour l'environnement du 29 mai 2019 aucune personne ne s'est manifestée;

ATTENDU que lors de l'AGA il a ainsi été convenu, conformément à l'article 10.7 des règlements généraux de la Fondation de l'environnement, que le conseil de la MRC voit à la nomination de la vacance non comblée;

ATTENDU l'intérêt de Mme Madeleine Sigouin, officier au service de l'urbanisme et environnement de Chute-Saint-Philippe;

Il est proposé par M. Denis Charrette, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité de nommer, conformément à l'article 10.7 des règlements de la Fondation de la MRC pour l'environnement, Mme Madeleine Sigouin à titre de membre de la Fondation ayant un champ d'action lié à la gestion de l'environnement ou un domaine connexe et que celle-ci ait tous les mêmes pouvoirs et les mêmes obligations que s'il elle avait été nommée par les règles habituelles de la fondation.

Il est de plus résolu que cette nomination soit effective jusqu'à la prochaine AGA de la Fondation de la MRC pour l'environnement.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**DISPONIBILITÉ DES CADETS "HAUTE-VISIBILITÉ"**

La directrice générale informe les maires et mairesses que lors de la rencontre du comité de sécurité publique de la MRCAL, le 13 juin dernier, la MRC a été informé de l'embauche de 2 cadets "haute-visibilité". Ceux-ci sont financés à 100 % par la Sûreté du Québec et seront appelés à aller dans les 3 MRC desservies par le centre de service, soit la MRC d'Antoine-Labelle, de la Vallée-de-la-Gatineau et de Pontiac. Ils seront toutefois localisés au bureau de Mont-Laurier.

Ces cadets "haute-visibilité" agiront à titre de préventionniste entre autres quant au cannabis et l'immatriculation des armes à feu. Leur rôle sera modulé selon la réalité locale.

Les municipalités peuvent également y faire appel lors

d'événements, cependant, étant partagés avec d'autres MRC, les disponibilités seront à vérifier avec le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Antoine-Labelle.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13338-06-19

**RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE  
DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
(PGMR)**

ATTENDU que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC d'Antoine-Labelle a été adopté le 30 août 2016 au terme du règlement 279;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a actualisé par le décret 548-2013 le cadre normatif du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*;

ATTENDU qu'au terme de ce cadre normatif l'autorité en charge du PGMR, soit la MRC d'Antoine-Labelle, doit transmettre pour le 30 juin de chaque année un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, tel que rédigé, le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*.

Il est de plus résolu de transmettre ledit rapport au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13339-06-19

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU FONDS DE  
DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) POUR LA  
PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019**

ATTENDU l'entente relative au Fonds de développement des territoires signée le 14 septembre 2015 et ainsi que l'addenda #1 signée le 9 janvier 2017 entre la MRC d'Antoine-Labelle et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU que l'article 20 de cette entente prévoit l'adoption d'un rapport d'activités conforme aux exigences de l'annexe A de ladite entente;

Il est proposé par M. André-Marcel Évéquoz, appuyé par M. Stéphane Roy et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport annuel d'activité du Fonds de développement des territoires couvrant la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13340-06-19

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) |  
REDDITION DE COMPTES 2018-2019**

ATTENDU l'entente relative au Fonds de développement des territoires signée le 14 septembre 2015 et ainsi que l'addenda #1 signée le 9 janvier 2017 entre la MRC d'Antoine-Labelle et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU que l'article 20 de cette entente prévoit l'adoption d'un rapport d'activités conforme aux exigences de l'annexe A de ladite entente;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt la reddition de comptes 2018-2019 dans le cadre du Fonds de développement des territoires et de la transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13341-06-19

**FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS  
(FARR) - ENVELOPPE DE DÉVITALISATION ET PROJET  
DE MARKETING TERRITORIAL**

ATTENDU le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), lancé par le gouvernement du Québec le 21 décembre 2016, programme du ministère des Affaires municipales et du territoire (MAMH) visant à supporter des projets de développement alignés sur les priorités déterminées par chacune des régions administratives du Québec;

ATTENDU que suivant la décision du Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides, un montant de 400 000 \$ du FARR 2019-2020 est dédié à la MRC d'Antoine-Labelle étant donné ses enjeux de dévitalisation;

ATTENDU le projet de marketing territorial, en partenariat avec Zone Emploi et l'offre de service faite par Visages régionaux à Zone Emploi;

ATTENDU que projet de marketing territorial répond à plusieurs priorités régionales;

ATTENDU qu'une somme de 20 % de l'aide financière demandée au FARR doit provenir du milieu;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité d'autoriser qu'un montant de 100 000 \$ de l'enveloppe de dévitalisation 2019-2020 de la MRC d'Antoine-Labelle du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) soit utilisé pour la mise en place et la réalisation d'une démarche de marketing territorial pour la MRC d'Antoine-Labelle.

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document relatif à cette demande et de réserver une somme de

20 000 \$ du Fonds de développement des territoires (FDT), à titre de contribution du milieu au projet.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13342-06-19

**FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS -  
ENVELOPPE DE DÉVITALISATION | AUTORISATION DE  
DÉPÔT POUR LE PARC RÉGIONAL DU POISSON BLANC**

ATTENDU le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), lancé par le gouvernement du Québec le 21 décembre 2016, programme du ministère des Affaires municipales et du territoire (MAMH) visant à supporter des projets de développement alignés sur les priorités déterminées par chacune des régions administratives du Québec;

ATTENDU que suivant la décision du Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides, un montant de 400 000 \$ du FARR 2019-2020 est dédié à la MRC d'Antoine-Labelle étant donné ses enjeux de dévitalisation;

ATTENDU le projet du Parc régional du Poisson Blanc quant à la phase II de son projet de bonification de l'offre d'hébergement;

ATTENDU que projet du Parc régional du Poisson Blanc répond à plusieurs priorités régionales;

ATTENDU qu'une somme de 20 % de l'aide financière demandée doit provenir du milieu et que le Parc régional du Poisson Blanc possède déjà des partenaires pour couvrir de montant;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité d'autoriser qu'un montant de 100 000 \$ de l'enveloppe de dévitalisation 2019-2020 de la MRC d'Antoine-Labelle du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) soit réservé au Parc régional du Parc du Poisson Blanc dans le cadre de son projet de bonification de l'offre d'hébergement et d'autoriser ce dernier à déposer un projet au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du FARR 2019-2020 – Enveloppe de dévitalisation de la MRCAL.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13343-06-19

**OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL  
D'OFFRES SUR INVITATION ADM-14-2019 QUANT À  
L'ÉVALUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE  
SERRE DU PROJET BRANCHER ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU le lancement d'un appel d'offres sur invitation quant à l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre du projet Brancher Antoine-Labelle (ADM-14-2019);

ATTENDU le dépôt du rapport de la secrétaire du comité de sélection, daté du 19 juin 2019;

ATTENDU le dépôt du tableau récapitulatif et de la recommandation produite suivant l'ouverture des soumissions;

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport du comité de sélection daté du 19 juin 2019 et d'octroyer le contrat quant à l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre du projet Brancher Antoine-Labelle au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final, soit Stantec Experts-conseils pour un montant de 24 604,65 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13344-06-19

**OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES ADM-15-2019 : ACQUISITION ET INSTALLATION DE CLIMATISEURS POUR LES CENTRES DE DONNÉES DU PROJET BRANCHER ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation ADM-15-2019 : Acquisition et installation de climatiseurs pour les centres de données du projet Brancher Antoine-Labelle;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 20 juin 2019;

ATTENDU que la soumission d'Espace JLP Bélanger est jugée conforme;

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat dans le cadre de l'appel d'offres ADM-15-2019 : Acquisition et installation de climatiseurs pour les centres de données du projet Brancher Antoine-Labelle à Espace JLP Bélanger, pour un montant de 24 920,51 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**ÉTAT DE SITUATION DOSSIER INTERNET HAUTE-VITESSE**

M. Jacques Supper, directeur général adjoint par intérim, fait un état de situation du dossier internet haute-vitesse.

\*\*\*\*\*

**ÉTAT DE SITUATION DU PROJET RADIOCOMMUNICATION**

La directrice générale informe les maires et mairesses qu'une rencontre de démarrage s'est tenue le 12 juin 2019 avec M. Denis Aubé et de la firme CLR.

Une demande de procuration a été transmise aux Villes de Mont-Laurier et Rivière-Rouge pour le transfert des fréquences radio.

Une présentation du projet aura lieu le 3 juillet 2019, lors de la rencontre des secrétaires-trésoriers/directeurs généraux ainsi que lors d'une table technique qui aura lieu le 9 juillet 2019.

\*\*\*\*\*

**DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION MUNICIPALE - SECTEURS CENTRE, LIÈVRE NORD ET LIÈVRE SUD**

Après discussions, la municipalité de Ferme-Neuve présentera une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et transmettra aux municipalités les projets de résolutions nécessaires au dépôt de la demande.

\*\*\*\*\*

**SOUTIEN FINANCIER POUR LES MRC AMIES DES AÎNÉS (MADA)**

La directrice générale fait un retour sur le soutien financier octroyé aux MRC amies des aînés. Étant donné les enjeux quant aux suivis des ressources pour le moment, aucune demande par la MRC ne sera faite.

\*\*\*\*\*

**RENCONTRE AVEC LES CONSEILLERS MUNICIPAUX, MAIRES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE ET LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)**

Suivant les demandes des maires et mairesses, une rencontre avec les conseillers municipaux, maires et directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pourrait se tenir en septembre 2019. La date retenue par le conseil de la MRC est le 4 septembre 2019 à 17 h.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13345-06-19

**HEURES DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC**

ATTENDU la résolution MRC-CC-13085-11-18 adoptant le calendrier des séances du comité administratif et du conseil de la MRC pour l'année 2019;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier l'heure des séances du conseil de la MRC afin de bénéficier de plus de temps;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité que dorénavant, les séances du conseil de la MRC se tiendront à 10 h 30 plutôt qu'à 13 h.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*



RÉSOLUTION MRC-  
CC 13346-06-19

**DESSERTTE DES SOINS DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ  
ET SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES (CISSSL) SUR  
LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU que lors d'une rencontre tenue le 27 mai 2019, le Centre intégré de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL) faisait part à la MRC de son intention de réduire sa présence lors des prochaines campagnes de vaccination;

ATTENDU que depuis quelques années, l'ensemble des maires et mairesses de la MRC constatent une diminution constante de l'offre de service du CISSSL dans leurs municipalités et Villes;

ATTENDU que les maires et mairesses craignent d'autres décisions administratives du CISSSL entraînant des diminutions de services quant aux soins de santé sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et impactant la qualité de ces soins;

ATTENDU que le maintien et l'accès à des services de santé sont des conditions essentielles pour assurer l'occupation et la vitalité de nos communautés;

ATTENDU que selon les disponibilités du CISSSL, une rencontre avec la MRC est prévue en août 2019;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité de réclamer au Centre intégré de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL) un moratoire quant à toutes modifications à être apportées aux différents services de santé offerts sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, et ce, jusqu'à ce que le conseil de la MRC puisse rencontrer le CISSSL et être rassuré quant aux impacts des modifications envisagées.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**SERVICE D'INGÉNIERIE**

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13347-06-19

**OCTROI DE CONTRAT SUR INVITATION DANS LE  
CADRE DE L'APPEL D'OFFRES ING-01-2019 QUANT AUX  
SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA  
GARE DE MONT-LAURIER PHASE 2**

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation ING 01-2019 quant aux services professionnels en ingénierie pour la gare de Mont-Laurier, phase 2;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 17 juin 2019;

ATTENDU le dépôt du rapport de la secrétaire du comité de sélection, daté du 19 juin 2019;

ATTENDU que la soumission de WSP Canada inc. est jugée conforme et a obtenu le meilleur pointage final;

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. Denis

Charette et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation ING-01-2019 quant aux services professionnels en ingénierie pour la gare de Mont-Laurier phase 2 au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit WSP Canada inc., pour un montant de 86 116,28 \$ incluant les taxes, le tout conditionnellement à la confirmation du financement par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### **ÉTAT DE LA SITUATION DES TRAVAUX SUR LE PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD**

La directrice du service d'ingénierie fait un état de situation sur le parc linéaire Le P'tit Train du Nord. Le parachèvement Fer-À-Cheval dans la municipalité de Lac-Saguay a été complété le 12 juin 2019. La déficience gare phase I à Mont-Laurier a été complété le 14 juin 2019 et les travaux de fondation et le pavage du secteur du parc industriel à Mont-Laurier a été complété le 12 juin 2019.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-CC  
13348-06-19

### **MISE DE FONDS AU PLAN D'INVESTISSEMENT DE 25M\$ DU PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD**

ATTENDU que le 5 juillet 1994, la MRC d'Antoine-Labelle a signé un bail avec le gouvernement du Québec afin d'aménager une piste multifonctionnelle, cette piste étant un tronçon du Parc linéaire le P'tit Train du Nord (ci-après désigné P'tit Train du Nord) ;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a la responsabilité de l'entretien sur son territoire en fonction de l'article 4.4. de l'entente intermunicipale de gestion et de l'annexe B (programme d'entretien planifié et préventif) ;

ATTENDU que conformément au Programme d'entretien planifié et préventif annexé à la présente entente intermunicipale de gestion, la MRC d'Antoine-Labelle conserve les pouvoirs de gestion et de réalisation des divers travaux d'immobilisation sur le tronçon du P'tit Train du Nord sur son territoire ;

ATTENDU que le P'tit Train du Nord est une piste multifonctionnelle construite sur une emprise ferroviaire abandonnée (EFA) qui a plus de 120 ans ;

ATTENDU que le P'tit Train du Nord fêtera son 25<sup>e</sup> anniversaire en 2021 et qu'une mise à niveau s'impose;

ATTENDU que les statistiques d'achalandage sont évaluées à 1M, que les dépenses touristiques pour l'activité vélo sont estimées à 18M\$ et qu'une augmentation de la fréquentation de près de 40% s'observe sur les nouveaux tronçons asphaltés, et ce, dès la première année ;

ATTENDU qu'un projet visant à ouvrir un lien Montréal | Mont-Laurier est à l'étude et que le P'tit Train du Nord doit être en mesure d'offrir

une piste sécuritaire et de qualité pour être prêt à un achalandage supplémentaire ;

ATTENDU que les retombées économiques sont évaluées à plusieurs millions de dollars et qu'une mise à niveau du P'tit Train du Nord contribuerait à l'économie et l'essor de la région ;

ATTENDU qu'une mise à niveau de l'infrastructure est essentielle à court terme (fin de vie utile de plusieurs secteurs asphaltés et autres travaux majeurs) pour conserver le pouvoir d'attraction du produit et qu'un plan d'investissements de 25M\$ a été déposé en ce sens ;

ATTENDU que la résolution CA-180912-3030 du P'tit Train du Nord pour le dépôt d'un plan d'investissements de 25M\$ ;

ATTENDU que la résolution CA190522-3108 par laquelle Le P'tit Train du Nord demande l'appui et l'adhésion des MRC au projet d'investissements de 25 M\$;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle reconnaît l'importance d'investir sur le parc linéaire le P'tit Train du Nord, appuie et mandate la corporation du parc linéaire le P'tit Train du Nord pour la recherche du financement de 80 % du projet auprès des instances gouvernementales.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13349-06-19

**RAPPORT DE L'ÉTAPE 1 DU PLAN D'INTERVENTION EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE MILIEU MUNICIPAL (PISRMM)**

ATTENDU la transmission à la MRC d'Antoine-Labelle du rapport d'étape 1 final réalisé par la firme Stantec, daté du 10 juin 2019;

ATTENDU l'article 3.7.2 du document d'appel d'offres ING-01-2018 stipulant qu'un montant de 5 % est payable au prestataire de service à l'adoption de chaque rapport d'étape;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport d'étape 1 de STANTEC tel que présenté et d'autoriser le paiement de 5 % tel que prévu dans les documents de l'appel d'offres.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**RAPPEL QUANT À LA PREMIÈRE RENCONTRE DE CONCERTATION DU PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL (PISRMM)**

La directrice du service d'ingénierie fait un rappel quant à la première rencontre de concertation du plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM). L'invitation a été transmise aux responsables désignés. La première rencontre est

prévue le 11 juillet 2019 à la salle des Préfets de la MRC d'Antoine-Labelle.

\*\*\*\*\*

### **PLANIFICATION 2020 - SERVICE D'INGÉNIERIE**

La directrice du service d'ingénierie informe les maires et mairesses qu'un rappel a été transmis le 3 juin 2019 quant à la planification 2019. Les listes des projets doivent être reçues avant le 31 août 2019 pour être priorisés.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13350-06-19

### **DEMANDES AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION MUNICIPALE DANS LE CADRE DU PROJET D'AJOUT D'EXPERTISE EN INGÉNIERIE DES COURS D'EAU**

ATTENDU que suivant l'aide financière octroyée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre de son programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, la MRC d'Antoine-Labelle a mis en place un service d'ingénierie où 14 des 17 municipalités ont adhéré;

ATTENDU que l'aide financière de 50 000 \$ a permis de supporter la mise en place du service d'ingénierie en matière de voirie locale;

ATTENDU que suivant les besoins prioritaires des municipalités et les ressources financières disponibles, la MRC d'Antoine-Labelle a orienté ses travaux et a développé une expertise essentiellement basée sur la voirie locale;

ATTENDU les besoins et demandes de plus en plus importants en matière d'ingénierie des cours d'eau;

ATTENDU qu'il y a lieu de développer cette expertise et qu'à cet effet, l'embauche d'une ressource supplémentaire est nécessaire afin de fournir le service aux municipalités;

ATTENDU que les services professionnels en matière d'ingénierie des cours d'eau ne sont pas disponibles dans la MRC d'Antoine-Labelle et qu'il y aurait lieu de développer cette expertise;

ATTENDU que la mise en place de service nécessite des coûts d'implantation non récurrents, mais nécessaires à la mise en place d'un service de qualité, tels que la formation de la ressource, l'achat de matériel et des logiciels;

ATTENDU que l'aide financière du MAMH pourrait soutenir et aider la MRC et les municipalités et ville dans cette mise en place de ce nouveau service et le développement de l'expertise nécessaire;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a pris connaissance du nouveau programme du MAMH ainsi que du guide de l'aide

financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle désire présenter un projet au nouveau programme du MAMH pour soutenir la coopération intermunicipale;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle s'engage à participer au projet d'ajout d'expertise en ingénierie des cours d'eau et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle s'engage à agir à titre d'organisme responsable;
- Le conseil de la MRC autorise la directrice générale à déposer le projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- La directrice générale et le préfet sont autorisés à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière;

Il est de plus résolu que le conseil de la MRC nomme la MRCAL à titre d'organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13351-06-19

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DANS LE CADRE DU PROJET DE NOUVEAU SERVICE AUX MUNICIPALITÉS ET VILLE PERMETTANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ARPENTAGE NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS TECHNIQUES**

ATTENDU que suivant l'aide financière octroyée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre de son programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, la MRC d'Antoine-Labelle a mis en place un service d'ingénierie où 14 des 17 municipalités ont adhéré;

ATTENDU les besoins des municipalités la MRC en matière de voirie locale;

ATTENDU que l'entente initiale ne prévoyait pas de travaux et service en arpentage à des fins de relevé pour conception et constitution de plans et devis;

ATTENDU que la main-d'œuvre pour effectuer les relevés de construction est de moins en moins accessible sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle étant donné le coût d'acquisition de l'équipement nécessaire;

ATTENDU que selon la demande il y a lieu d'acquérir des

équipements d'arpentage à des fins de relevé pour conception et constitution de plans et devis afin de répondre aux demandes des municipalités et ville;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a pris connaissance du nouveau programme du MAMH ainsi que du guide de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle désire présenter un projet au nouveau programme du MAMH pour soutenir la coopération intermunicipale pour un nouveau service aux municipalités et Ville permettant la réalisation de travaux d'arpentage nécessaires à la réalisation des plans et devis techniques;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle s'engage à participer au projet d'un nouveau service aux municipalités et Ville permettant la réalisation de travaux d'arpentage nécessaires à la réalisation des plans et devis techniques et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil de la MRC autorise la directrice générale à déposer le projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- La directrice générale et le préfet sont autorisés à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière;
- Il est de plus résolu que le conseil de la MRC nomme la MRCAL à titre d'organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13352-06-19

**DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS POUR LA LIGUE NAVALE DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

ATTENDU la demande d'appui de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus;

ATTENDU que la municipalité de Notre-dame-du-Laus possède son propre corps de cadet;

ATTENDU qu'une demande a été faite de la ville de Mont-Laurier à l'effet de fusionner le corps cadet de municipalité de Notre-Dame-du-Laus au sien;

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par M. Luc St-Denis et résolu à l'unanimité d'appuyer la municipalité de Notre-Dame-du-Laus afin que son corps de cadet de la ligue navale demeure au sein de cette même municipalité.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE :  
RÈGLEMENT ENCADRANT LA PRATIQUE DES  
ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES SUR LE  
TERRITOIRE DES PARCS RÉGIONAUX DE LA MRC  
D'ANTOINE-LABELLE**

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Mme Francine Asselin-Bélisle, qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement encadrant la pratique des activités récréotouristiques sur le territoire des parcs régionaux de la MRC d'Antoine-Labelle sera présenté, pour étude et adoption, et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 445 du Code municipal.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13353-06-19

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT ENCADRANT LA  
PRATIQUE DES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES SUR  
LE TERRITOIRE DES PARCS RÉGIONAUX DE LA MRC  
D'ANTOINE-LABELLE**

Il est proposé par M. Bertrand Quesnel, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le projet de règlement encadrant la pratique des activités récréotouristiques sur le territoire des parcs régionaux de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13354-06-19

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT  
D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-LAURIER :  
RÈGLEMENT # 134-50**

ATTENDU que la ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 134-50 modifiant son règlement numéro 134 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 134-50 de la ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13355-06-19

**DÉPÔT DE L'ÉTUDE DES POTENTIELS ACÉRIQUES  
NON EXPLOITÉS SUR LE TERRITOIRE DES MRC  
D'ANTOINE-LABELLE, D'ARGENTEUIL, DE DEUX-  
MONTAGNES, DES LAURENTIDES ET DE LA VILLE DE  
MIRABEL**

ATTENDU que dans le cadre d'un projet soutenu par le fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), la MRC d'Antoine-Labelle s'est vue confier un mandat par la MRC d'Argenteuil pour étudier les potentiels acéricoles non exploités;

ATTENDU que les résultats ont permis la réalisation d'une cartographie interactive illustrant le potentiel acéricole, la rédaction d'un guide sur le développement de l'acériculture, des recommandations pour la table de gestion intégrée des ressources et du territoire pour la mise en œuvre de l'objectif local d'aménagement ainsi qu'un rapport de synthèse de projet;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter telle que déposée, l'étude des potentiels acéricoles non exploités sur le territoire des MRC d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil, de Deux-Montagnes, des Laurentides et de la ville de Mirabel.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**GESTION DURABLE DES EAUX DE PLUIE À LA SOURCE -  
DEUXIÈME APPEL À PROJETS POUR LES  
MUNICIPALITÉS**

Les maires et mairesses sont informés que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) lancera un deuxième appel de projet du Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP). Les municipalités ont jusqu'au 30 septembre 2019 pour déposer leur demande d'aide financière.

Ce programme favorise l'intégration de solutions innovantes en matière d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie. L'implantation de ce type d'infrastructures permet notamment aux municipalités d'accroître le captage de l'eau pluviale et de diminuer la quantité d'eau de ruissellement.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13356-06-19

**DEMANDE D'ACQUISITION DE DONNÉES AVEC  
CANARDS ILLIMITÉS CANADA (CIC) ET DÉNONCIATION  
DU MODE DE FINANCEMENT DES PLANS RÉGIONAUX  
SUR LES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH)**

ATTENDU que la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, adoptée le 16 juin 2017, impose aux MRC de procéder à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan régional



des milieux humides et hydriques (PRMHH);

ATTENDU que le projet de plan doit être déposé auprès du ministre de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) au plus tard le 17 juin 2022;

ATTENDU que le niveau de connaissances et de données disponibles est très variable d'un territoire à l'autre, ce qui fait que certaines MRC ont déjà en main toute l'information cartographique requise pour débiter la rédaction dudit plan alors que d'autres devront investir des sommes considérables pour acquérir les données nécessaires;

ATTENDU qu'une grande partie des données cartographiques disponibles proviennent des travaux faits par Canards illimités Canada (CIC) en collaboration avec le MELCC au cours des dernières années et que ce ministère a financé en grande partie ces travaux;

ATTENDU qu'une proposition de mandat a été soumise par CIC aux MRC de la région des Laurentides nécessitant des travaux de cartographie et d'acquisition de données, mais que suite au manque de financement par le MELCC, les travaux ne pourront couvrir l'ensemble des territoires et que le territoire de la MRCAL ne pourra bénéficier des travaux de CIC;

ATTENDU que les délais de production de cette cartographie risquent d'entraîner des retards dans la production du PRMHH de la MRCAL;

ATTENDU que les coûts liés à ces travaux risquent également d'être plus élevés puisque le MELCC limitera sa participation financière;

ATTENDU que la MRCAL déplore ce sous-financement des travaux de CIC par le MELCC et l'iniquité par rapport aux travaux réalisés et financés par le gouvernement du Québec dans d'autres régions, et ce, sans aucun coût pour les MRC dont le territoire a été couvert;

ATTENDU qu'une aide financière de 83 300 \$ est offerte à chacune des MRC du Québec pour la réalisation d'un PRMHH et que ce montant demeure le même, peu importe la superficie du territoire à couvrir ou le niveau de disponibilité des données;

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité de demander au MELCC de reconsidérer son mode de financement des travaux à être effectués par CIC et de s'assurer que les travaux nécessaires à l'acquisition des données essentielles à la production des PRMHH soient financés à la hauteur des besoins de la MRCAL.

Il est de plus résolu de dénoncer l'iniquité dans l'attribution de l'aide financière de 83 300 \$ attribués aux MRC puisque celle-ci ne tient aucunement compte des particularités régionales propres à chaque MRC telles que la superficie à couvrir et la disponibilité des données.

\*\*\*\*\*

**PROJET DE DÉCRET POUR LA MISE EN PLACE D'UNE  
ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE À LA SUITE DES  
INONDATIONS DU PRINTEMPS 2019**

Suite aux inondations majeures survenues au printemps 2019, les maires et mairesses sont informés que le gouvernement a publié, à la *Gazette officielle du Québec*, un projet de décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables.

Conformément aux principes de précaution et de prévention, ce projet de décret a pour objectifs de :

- Assurer la sécurité des personnes et des biens;
- Favoriser une gestion rigoureuse des zones inondables;
- Imposer un moratoire sur la construction et la reconstruction pour la période qui précède l'élaboration d'un nouveau cadre normatif par le gouvernement et sa mise en œuvre par les municipalités;
- Assurer l'application uniforme de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Il vise également à prévoir des règles claires pour la réparation et la reconstruction des bâtiments touchés par les inondations du printemps 2019.

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit des consultations sur les mesures proposées. Suite à ces assemblées, le gouvernement pourra adopter le décret, avec ou sans modifications.

Les municipalités sont invitées à vérifier les répercussions du décret sur leur territoire, car certains secteurs vont au-delà des zones inondables actuelles.

Présentement, chaque municipalité devra transmettre une copie de tout permis délivré à l'intérieur de la zone d'intervention spéciale (ZIS).

\*\*\*\*\*

**SERVICES FINANCIERS**

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13357-06-19

**REGISTRES DE CHÈQUES MAI 2019**

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 53604 à 53772, totalisant 493 319,91 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2019;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 515285 à 515301 (élus), les numéros 112305 à 112306

(élus), les numéros 515240 à 515284 (employés), et les numéros 515302 à 515397 (employés), totalisant 187 677,46 \$, dont 187 473,60 \$ en dépôts bancaires et portant sur la période du 1er au 31 mai 2019;

- le registre des prélèvements, au montant de 50 \$ en date du 30 avril 2019;
- le registre de chèques du Fonds d'investissement économique, portant le numéro 1, au montant de 10 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 mai 2019;
- le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1304 à 1306, totalisant 4 765,72 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2019;
- le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, portant les numéros 428 à 432, totalisant 647,46 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2019;
- le registre de chèques Fiducie, portant les numéros 689 à 705, totalisant 160 307,52 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2019;
- le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 924 à 934, totalisant 46 191,62 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2019;

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13358-06-19

**MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR  
ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE  
1065 DU CODE MUNICIPAL**

ATTENDU que, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU que l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Il est proposé par M. André-Marcel Évéquoz, appuyé par M. Stéphane Roy et résolu à l'unanimité que, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13359-06-19

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR  
L'ANNÉE 2018**

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'adopter, tel que lu et déposé, le rapport de vérification de la MRC d'Antoine-Labelle montrant un surplus de 952 633 \$ au 31 décembre 2018 pour la MRC d'Antoine-Labelle, de 170 378 \$ pour le CLD et la CTAL (organismes contrôlés), pour un total consolidé de 1 123 011 \$.

La section des fonds réservés du rapport démontre également un total de 1 816 375 \$ pour la MRC d'Antoine-Labelle, dont un montant de 504 670 \$ pour le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle (Baux), un montant de 1 203 387 \$ pour le Fonds spécial TPI, de 106 268 \$ pour le Fonds d'investissement économique de la MRC d'Antoine-Labelle et un montant de 2 050 \$ de solde disponible des règlements d'emprunt fermés (pavage du parc linéaire).

La section des fonds affectés du rapport s'élève à 489 077 \$ au 31 décembre 2018, dont 240 624 \$ ont été affectés au budget de la MRC d'Antoine-Labelle de 2019 et 248 453 \$ pour le Fonds des parcs régionaux. De son côté les organismes contrôlés (CLD et CTAL) démontrent un montant de 266 854 \$ de fonds affectés au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13360-06-19

**AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE À L'ANNÉE  
COURANTE**

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'affecter le surplus libre de la MRC d'Antoine-Labelle de 80 512 \$ au 31 décembre 2018 à l'année courante 2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13361-06-19

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU MINISTÈRE DES  
AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU  
TERRITOIRE (CONSOLIDÉ)**

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport financier de la MRC d'Antoine-Labelle au 31 décembre 2018, devant être déposé auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13362-06-19

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RAPPORT DES REVENUS  
ET DES DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2018 PAR SERVICES  
ET PAR FONDS (NON CONSOLIDÉ)**

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport non consolidé relatif aux revenus et aux dépenses de la MRC d'Antoine-Labelle au 31 décembre 2018, après régularisations, montrant surplus au 31 décembre 2018 pour le Fonds d'administration générale de 635 249 \$ qui, après affectation d'un montant 240 624 \$ au budget 2019, laisse un surplus libre de 80 512 \$ (arrondi pour des fins de présentation).

Il est de plus résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport non consolidé relatif aux autres fonds démontrant les surplus suivants :

	<b>Surplus Déficit exercice 2018</b>	<b>Surplus accumulé au 31-12-2018</b>
<b>TPI</b>	171 623	1 203 388
<b>Fonds baux de villégiature de la MRC</b>	163 269	504 671
<b>Fonds d'investissement économique de la MRC</b>	1 721	106 268
<b>Parcs régionaux</b>	11 117	248 452

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13363-06-19

**VERSEMENT DES FRAIS DE GESTION PROVENANT DES  
DIFFÉRENTS FONDS**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt la liste des sommes et des frais assumés par les différents fonds et d'autoriser les services financiers à procéder aux versements ou interfonds nécessaires, s'il y a lieu, tel que comptabilisé aux états financiers en date du 31 décembre 2018.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS**

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13364-06-19

**REGISTRE DE CHÈQUE DES TNO DE MAI 2019**

Il est proposé par Mme Céline Beaugard, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé :

- Le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8106 à 8128, totalisant 29 626,69 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2019;

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13365-06-19

**RAPPORT POUR LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DU VÉRIFICATEUR FINANCIER EXTERNE POUR L'ANNÉE 2018**

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'adopter, tel que lu et déposé, le rapport annuel des Territoires non organisés de la MRC d'Antoine-Labelle montrant un surplus libre surplus de 19 481 \$ au 31 décembre 2018, et un surplus accumulé de 379 477 \$ dans lequel on retrouve une réserve pour l'entretien des chemins et des ponts de 178 000 \$ ainsi que les réserves pour les dépôts en tranchée (DET) et les lieux d'enfouissement en territoire intramunicipal (LETI) de 20 000 \$ et pour les imprévus de 20 000 \$, s'ajoute également la réserve du Fonds de parcs de 35 239 \$.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13366-06-19

**AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS À L'ANNÉE COURANTE**

Il est proposé par M. Luc St-Denis, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'affecter le surplus libre des Territoires non organisés de la MRC d'Antoine-Labelle de 19 481 \$ au 31 décembre 2018 à l'année courante 2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13367-06-19

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport financier des Territoires non organisés de la MRC d'Antoine-Labelle au 31 décembre 2018, devant être déposé auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13368-06-19

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RAPPORT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018 PAR SECTEURS**

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport non consolidé

relatif aux revenus et dépenses des Territoires non organisés de la MRC d'Antoine-Labelle, au 31 décembre 2018, après régularisations, montrant un surplus accumulé au 31 décembre 2018 de 379 477 \$, dont 19 481 \$ non affecté (libre).

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES**

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13369-06-19

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS  
BUDGET 2019-2020**

ATTENDU que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a conclu une entente de délégation concernant le Programme d'aménagement durable des Forêts (PADF) avec les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Argenteuil;

ATTENDU que ces MRC ont conclu, le 11 mai 2018, une entente inter-MRC de fourniture de services professionnels avec la MRC d'Antoine-Labelle afin d'effectuer la gestion et les mandats de l'entente de délégation auprès du MFFP;

ATTENDU que les MRC participantes à l'entente ont formé un comité de suivi de l'entente pour assurer sa mise à œuvre;

ATTENDU que le cadre normatif du PADF prévoit que les MRC signataires de l'entente adoptent un plan d'action et les prévisions budgétaires qui s'y rattachent;

ATTENDU que le comité de suivi a recommandé l'adoption des prévisions budgétaires 2019-2020 lors de la rencontre du 15 mai 2019;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt au MFFP les prévisions budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 du Programme d'aménagement durable des Forêts prévoyant un montant de 253 575\$ quant aux frais de fonctionnement et un montant de 269 173\$ alloué aux interventions ciblées pour la région des Laurentides selon la répartition convenue entre les territoires.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13370-06-19

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS  
PLAN D'ACTION 2019-2020**

ATTENDU que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a conclu une entente de délégation concernant le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) avec les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Argenteuil;

ATTENDU que ces MRC ont conclu, le 11 mai 2018, une entente inter-MRC de fourniture de services professionnels avec la MRC d'Antoine-Labelle afin d'effectuer la gestion et les mandats de l'entente de délégation auprès du MFFP;

ATTENDU que les MRC participantes à l'entente ont formé un comité de suivi pour assurer sa mise à œuvre;

ATTENDU que le cadre normatif du PADF prévoit que les MRC signataires de l'entente adoptent un plan d'action et les prévisions budgétaires qui s'y rattachent;

ATTENDU que le comité de suivi a recommandé l'adoption du plan d'action 2019-2020 lors de la rencontre du 15 mai 2019;

Il est proposé par M. André-Marcel Évéquoz, appuyé par M. Stéphane Roy et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt au MFFP le plan d'action pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 du Programme d'aménagement durable des forêts.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13371-06-19

**RECOMMANDATIONS DES COMITÉS DE PRIORISATION  
CONCERNANT L'APPEL DE PROJETS 2019-2020 DU  
PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS  
(PADF) - VOLET INTERVENTIONS CIBLÉES**

ATTENDU que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a conclu une entente de délégation concernant le Programme d'aménagement durable des Forêts (PADF) avec les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Argenteuil;

ATTENDU que ces MRC ont conclu, le 11 mai 2018, une entente inter-MRC de fourniture de services professionnels avec la MRC d'Antoine-Labelle afin d'effectuer la gestion et les mandats de l'entente de délégation auprès du MFFP;

ATTENDU que le programme PADF prévoit la réalisation d'interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les territoires publics intramunicipaux (TPI) ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement du territoire forestier ainsi que des travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques et privée;

ATTENDU que les MRC ont convenu d'une répartition régionale de l'enveloppe à ces nouveaux projets d'interventions ciblées;

ATTENDU les recommandations émises par les trois comités de priorisation;

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'entériner les recommandations des trois comités de priorisation et de financer les projets suivants :



No du projet	MR C	Promoteur	Titre du projet	Montant accordé	Remarques
19_PADF_01_790	790 – AL	Comité Multi-ressources de la Vallée de la Rouge	Aménagement TPI – Sct. Gargantigni 2019-2020	37 120 \$	
19_PADF_02_REG	Rég.	Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais	Mobilisation des bois	17 600 \$	MRCAL : 9 600 \$ MRCLAU : 3 000 \$ MRCSUD : 4 000 \$
19_PADF_04_REG	Rég.	Régionale des Zeccs Hautes-Laurentides	Ruisseaux intermittents et permanents dans les futurs chantiers forestiers (phase II)	24 000 \$	MRCAL : 20 000 \$ MRCSUD : 4 000 \$
19_PADF_05_REG	Rég.	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides	Visites conseil – Travaux sylvicoles	58 585 \$	MRCSUD : 58 585 \$
19_PADF_06_790	790 – AL	Mun. Notre-Dame-de-Pontmain	Amélioration de la sécurité et du drainage sur le chemin du Lac 31 milles	20 250 \$	
19_PADF_07_REG	Rég.	Table Forêt Laurentides	L'ABC de la forêt pour une meilleure acceptabilité	9 500 \$	MRCAL : 5 000 \$ MRCLAU : 2 100 \$ MRCSUD : 2 400 \$
19_PADF_08_790	790 – AL	MRCAL	Aménagement forestier TPI	45 000 \$	
19_PADF_10_790	790 – AL	Société de développement du réservoir Kiamika	Réfection chemin multiusage pour accès aux sites de camping saisonniers	3 000 \$	
19_PADF_11_780	780 - LAU	MRC des Laurentides	Aménagement forestier des TPI de la MRC des Laurentides	54 118 \$	

Il est de plus résolu de permettre au directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles de la MRC d'Antoine-Labelle une marge de manoeuvre pour bonifier les montants des projets au besoin (maximum de 10 %) sans dépasser le montant total de 522 748 \$.

Il est également résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document relatif aux ententes de financement pour les projets énumérés précédemment dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

M. Frédéric Houle, directeur général, a présenté son rapport en séance de travail.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13372-06-19

### **POLITIQUE DE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT**

ATTENDU l'entente de délégation concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC en matière de développement local et régional ;

ATTENDU que l'article 4.1.4 de cette entente prévoit l'élaboration d'une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale ;

ATTENDU que l'article 4.3 de cette entente prévoit le dépôt d'une politique de soutien à l'entrepreneuriat pour approbation par le conseil de la MRC ;

Il est proposé par M. André-Marcel Évéquoz, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé la politique de soutien à l'entrepreneuriat du CLD d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13373-06-19

### **PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU CLD D'ANTOINE-LABELLE - 2019-2022**

ATTENDU que l'élaboration de la planification stratégique pour l'essor économique de la MRC d'Antoine Labelle « Synergie 17/21 » fut un exercice collectif à grand déploiement qui a amené la communauté entrepreneuriale et ses parties prenantes à identifier des enjeux et défis à relever pour que notre région puisse atteindre sa vision qui est : « Être reconnue comme une communauté entrepreneuriale solidaire, fière et innovante optimisant ses ressources et son territoire pour la création de richesse de façon durable » ;

ATTENDU que la vision du CLD consiste à être l'organisme de référence en matière de conseils en développement économique du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, dû à sa connaissance du tissu économique et de sa relation avec les membres de sa communauté ;

ATTENDU que le CLD, désireux d'axer son développement sur une vision et des orientations claires, s'est doté d'une planification stratégique 2019-2022 ;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé la planification stratégique 2019-2022 du CLD d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### **ÉTAT DE SITUATION QUANT AU PÔLE D'INNOVATION**

Le directeur général du CLD fait un état de situation quant au pôle d'innovation. Les maires et mairesses sont informés que le 18 février 2019, la ministre déléguée au Développement économique régional a entrepris une tournée dans toutes les régions du Québec afin d'échanger quant à certaines mesures du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat (PAGE) 2017-2022, dont notamment la mesure concernant les pôles régionaux d'innovation.

Le 23 mai 2019, le gouvernement du Québec a pris la décision de mettre fin aux activités et au financement du Réseau national des pôles régionaux d'innovation. Cette décision implique, qu'officiellement, le Réseau national des pôles régionaux d'innovation n'est plus reconnu par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) comme l'instance de concertation nationale des pôles régionaux d'innovation.

Toutefois, le gouvernement du Québec semble vouloir maintenir un réseau décentralisé afin de donner plus d'autonomie aux régions pour qu'elles puissent agir sur leur propre développement.

\*\*\*\*\*

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13374-06-19

### **SÉCURITÉ SUR LES PLANS D'EAU DU QUÉBEC (ACTIVITÉS AQUATIQUES ET NAUTIQUES)**

ATTENDU la correspondance reçue le 11 juin 2019, du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec quant à la sécurité sur les plans d'eau du Québec (activités aquatiques et nautiques);

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt la correspondance sensibilisant les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle à agir avec vigilance lorsque des entreprises sollicitent auprès de celles-ci, une autorisation ou un permis permettant d'offrir leurs activités et leurs services sur les plans d'eau situés sur les territoires.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### **POINTS D'INFORMATION**

Le préfet et la directrice générale entretiennent les maires et mairesses sur les différents dossiers d'information, à savoir :

- Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT)
- Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité
- Séances de formation à l'automne 2019 – Régime de retraite des élus municipaux (RREM)

- Programme de récupération hors foyer
- Colloque PREL et Concertation régionale en petite enfance – 1<sup>er</sup> octobre 2019
- Revue de presse – Mai 2019
- Rapport annuel du COBALI

\*\*\*\*\*

**TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-LABELLE (TACAL) - MME ISABEL VAILLANCOURT**

Mme Isabel Vaillancourt, directrice générale du Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) est présente. Elle informe les maires et mairesses des dernières activités du TACAL et présente brièvement le rapport annuel.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13375-06-19

**TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-LABELLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019**

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle est une autorité municipale habilitée à organiser du transport collectif sur son territoire et est admissible à une aide financière pour l'organisation et l'exploitation de services de transport collectif;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle délègue Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) la responsabilité de l'organisation, de la gestion et du fonctionnement du transport collectif sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU l'existence du Programme d'aide au développement du transport collectif 2018/2020 – section 2 au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour soutenir le transport collectif;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle bénéficie de ce programme depuis 2005 et désire en bénéficier à nouveau en 2019;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle accepte le montage financier 2019 du TACAL;

ATTENDU que les dépenses admissibles anticipées pour 2019 sont de 155 550 \$, soit un montant supérieur à 66 % des dépenses admissibles pour une demande de 100 000 \$;

ATTENDU que les frais d'administration sont estimés à 12 500 \$, soit un montant inférieur à 15 % du montant autorisé pour une demande de 100 000 \$;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle figure dans le dernier quintile selon le classement de l'indice de vitalité économique des territoires de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) ce qui autorise la MRC d'Antoine-Labelle de cumuler les aides

financières publiques pour un maximum de 90 % des dépenses admissibles et que ce cumul d'aides financières publiques est estimé à 117 000 \$;

ATTENDU que le rapport d'exploitation 2018 sera remis au MTQ avant la date limite du 30 août 2019;

ATTENDU que le Plan de développement du transport collectif 2016/2019 est mis à jour et remis au MTQ;

ATTENDU que l'achalandage estimé pour 2019 dépasse 5 000 déplacements et sont en conformité avec l'article 48.19 de la *Loi sur les transports* (chapitre T-12) en plus des déplacements effectués par la mise en commun des places disponibles au transport scolaire et au transport adapté;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle respecte tous les critères pour une contribution du MTQ de 100 000 \$ ;

ATTENDU que le surplus accumulé au 31 décembre 2017 attribuables au MTQ est de 34 642,56 \$ et qu'une stratégie de réinvestissement de ces surplus 2019/2020 a été déposée et acceptée par la MRC d'Antoine-Labelle en 2018 et qu'un montant de 22 750\$ est prévu cette année comme prévu ;

Il est proposé par M. André-Marcel Évéquoz, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter la mise à jour du Plan de développement du transport collectif de la MRC d'Antoine-Labelle produit par le Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle et le plan financier 2019, lesquels seront déposés au ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural.

Il est de plus résolu qu'une demande soit faite aux autorités du ministère des Transports du Québec pour qu'il procède au versement de l'aide financière de 100 000 \$ prévue dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional section 2.2.1, et ce, pour l'année civile 2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 16 h 20.

\*\*\*\*\*

---

**Gilbert Pilote, préfet**

---

**Me Mylène Mayer, directrice  
générale et secrétaire-trésorière**